

FÊTE DE LA
SCIENCE

Accueils de
loisirs

ludothèque

ateliers
danse

Parentalité

FORMATION
PSC1

anglais

SOPHROLOGIE

ZUMBA

Soirées

COUTURE

CAFE
TRICOT

Français

P'TIT CINÉ
FESTIVAL

Maison des Jeunes et de la Culture du Val d'Ajol

La MJC est agréée JEUNESSE et EDUCATION POPULAIRE et est adhérente à la Ligue de l'Enseignement. Structure employeuse, elle assure également une fonction formatrice et accueille de nombreux stagiaires: BAFa, BAFD, BP JEPS.
Elle propose des missions de Service Civique aux jeunes volontaires de 18 à 25 ans: si cela vous intéresse RENSEIGNEZ-VOUS !
La MJC est devenue un acteur de l'animation du territoire grâce aux bénévoles, aux adhérents et à ses nombreux partenaires.

❖ DEROULEMENT DE L'ANNEE

La période débute le lundi 31 août 2020 et se termine le vendredi 2 juillet 2021 sauf ludothèque et Accueil adolescents et jeunes.

❖ LE DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à photographier ou à filmer les enfants et ou adultes au cours de leurs activités (pour la presse, site internet, facebook, dans les différentes publications de la structure). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité. Merci de nous indiquer si vous êtes d'accord ou non pour la diffusion de votre image.

❖ OBJETS VOLES/PERDUS

La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est demandé aux adhérents de ne pas laisser d'objets de valeur ou d'argent dans les vestiaires. Si un objet est retrouvé, le secrétariat prévient les adhérents de la MJC.

❖ INTERRUPTION DES ACTIVITES

Certaines activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.

❖ CONGES ANNUELS

La MJC fermera ses portes du 25 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus, du 24 juillet au 31 août 2021 inclus.

❖ LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire : l'adhésion à la MJC est indispensable pour la pratique d'une ou plusieurs activités de notre programme. Celle-ci représente l'acte d'appartenance à notre association et l'acceptation de ses objectifs. Elle donne droit à participer à l'Assemblée Générale pour les + 16 ans et à présenter sa candidature au Conseil d'administration.
Son coût s'explique par la réalisation du programme, par les frais de correspondance et par les frais d'assurance.

Les formalités sont les suivantes :

- remplir un bulletin d'adhésion
- régler l'adhésion 6€ par personne ou par famille (ludothèque)
- Régler la cotisation de l'activité choisie
- Un certificat médical est obligatoire pour les activités danse.

Les adhérents peuvent essayer une séance avant de s'inscrire.
Mais attention, seul le paiement constitue l'inscription à l'activité.

❖ MODES DE REGLEMENT

Chèque, Espèces, ANCV, CESU, Bons CAF et Virement.

❖ TARIFS

Pour les enfants, tarif dégressif par famille : à partir du 2ème enfant ou 2ème enfant - 25% (tarif non applicable sur les accueils de loisirs, stages, ludothèque et ateliers adultes)

❖ REMBOURSEMENTS

En cas d'absence prolongée à une activité, aucun remboursement n'est possible sauf pour raisons médicales graves, certifiées par un médecin, ou en cas de déménagement ou en cas d'épidémie de pandémie.
Les demandes devront être adressées à la présidente de la MJC par écrit avec pièces justificatives.

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU VAL D'AJOL
4 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 88340 LE VAL D'AJOL 0329290826
0640900289 MAIL : MJC@VALDAJOL.FR
SITE INTERNET : MJC-LE-VALDAJOL.E-MONSITE.COM
SIRET 48056179400011 ASSOCIATION LOI 1901

bourse aux
théâtre jouets